



Conseil économique et social

Distr. générale
29 janvier 2018
Français
Original : anglais

Commission de la population et du développement

Cinquante et unième session

9-13 avril 2018

Point 3 de l'ordre du jour provisoire*

Débat général

Mesures pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement : suivi des programmes de population, axé en particulier sur les villes durables, la mobilité humaine et les migrations internationales

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Les migrations sont une caractéristique essentielle de la mondialisation au XXI^e siècle, et la mobilité humaine constitue la pierre angulaire d'un développement durable et inclusif. Les mouvements internationaux et nationaux vers les villes contribuent à la croissance urbaine et à la création de centres d'habitat humain très diversifiés ayant le potentiel de renforcer la compréhension entre les cultures et de stimuler le développement.

La mobilité humaine peut être la conséquence de conflits, de crises humanitaires, ou de toute autre situation dans laquelle des individus ont le sentiment que leurs perspectives d'avenir sont limitées ou que leurs droits fondamentaux sont menacés ou violés. Lorsque des personnes se déplacent à cause de la pauvreté, de l'absence de perspectives, de conflits ou de crises, elles sont souvent motivées par la volonté de chercher une vie meilleure ailleurs. C'est le cas d'un grand nombre de jeunes migrants qui rejoignent les villes ou vont de ville en ville, à la recherche d'un avenir plus prometteur.

Tout au long de leur expérience migratoire, les individus peuvent passer d'une catégorie de migrant à une autre. Si certains restent des réfugiés pendant plusieurs dizaines d'années, d'autres passent du statut de déplacé à celui de migrant interne, et

* [E/CN.9/2018/1](#).



éventuellement à celui de migrant international ou de réfugié, au gré des circonstances et des lieux. Quel que soit leur statut, il est indispensable d'apporter un soutien universel aux populations vulnérables et mobiles et de répondre à leurs besoins en matière de subsistance et de développement. Les mesures visant à répondre aux besoins essentiels tels que la santé, l'éducation, le logement et le travail décent devraient accorder la même attention aux populations mobiles qu'à la population nationale.

Le présent rapport, soumis en application de la décision 2017/101 adoptée par la Commission de la population et du développement à sa cinquantième session, dans laquelle la Commission a choisi pour sa cinquante et unième session (2018) le thème principal intitulé « Villes durables, mobilité humaine et migrations internationales », a été établi par le Fonds des Nations Unies pour la population. Il contient un aperçu des tendances récentes en matière de mobilité humaine, ainsi que plusieurs exemples de programmes montrant comment les principes et les valeurs du Programme d'action sont appliqués en vue de soutenir les populations qui se déplacent et de promouvoir le développement durable des villes.

I. Mobilité humaine : vue d'ensemble

1. La mobilité humaine, qu'elle se produise entre ou dans les pays, est une caractéristique essentielle du XXI^e siècle et il est donc indispensable de s'y adapter pour parvenir à un développement inclusif et durable. Il s'agit d'un phénomène mondial : selon les estimations, un individu sur sept dans le monde est un migrant interne ou international, ce qui représente environ un milliard de personnes.

2. Les personnes se déplacent pour diverses raisons, que ce soit pour le travail, le regroupement familial ou l'éducation, ou bien pour fuir la pauvreté, la violence et la discrimination, les conséquences des changements climatiques ou encore la dégradation de l'environnement. Il n'y a jamais eu autant de personnes obligées de fuir leur foyer et qui se trouvent déplacées dans leur pays ou dans les pays voisins.

3. La mobilité offre une chance de fuir la pauvreté et peut apporter des avantages concrets aux migrants et à leur famille, ainsi qu'aux populations locales et aux économies nationales. Les migrants et les réfugiés peuvent en effet contribuer, au niveau local, au développement humain, social et culturel de leurs pays d'origine, de transit ou d'arrivée, tout particulièrement lorsque leurs droits sont protégés. Selon les estimations de la Banque mondiale, les envois de fonds dans le monde devaient atteindre 596 milliards de dollars en 2017, dont 450 milliards à destination de pays à faible revenu et à revenu intermédiaire¹. Les diasporas, les réseaux de migrants et les migrants de retour peuvent favoriser le transfert de compétences et de technologies, promouvoir l'innovation, faire évoluer les rôles traditionnels et lever les obstacles sociaux, en particulier ceux rencontrés par les femmes et les jeunes. Dans les pays d'accueil, les migrants viennent pallier le manque de main-d'œuvre dont souffrent certains secteurs clefs.

A. Migration internationale

4. Selon les estimations les plus récentes de la Division de la population du Département des affaires économiques et sociales, 258 millions de personnes, soit 3,4 % de la population mondiale, vivaient en dehors de leur pays de naissance en 2017². Ces données, qui tiennent compte des réfugiés et des demandeurs d'asile, sont toutefois approximatives étant donné l'ampleur et la complexité de la migration irrégulière.

5. Les deux tiers des migrants internationaux (soit 165 millions de personnes) vivent dans des pays à revenu élevé. Les États-Unis d'Amérique accueillent le plus grand nombre de migrants internationaux (49,8 millions de personnes), suivis de l'Arabie saoudite, de l'Allemagne et de la Fédération de Russie (environ 12 millions de personnes chacune).

6. Les migrants internationaux sont pour la plupart nés en Asie (41 %), mais également en Europe (24 %), en Amérique latine et dans les Caraïbes (15 %) et en Afrique (14 %). Ces pourcentages ne sont pas cohérents avec la répartition mondiale de la population, étant donné que 60 % de la population mondiale vit en Asie, 16 % en Afrique, 10 % en Europe et 6 % en Amérique latine et dans les Caraïbes. Si

¹ Banque mondiale, « Migration and remittances: recent developments and outlook – special topic: return migration », Migration and Development Brief 28, octobre 2017.

² Nations Unies, « Trends in international migrant stock: the 2017 revision – documentation » (POP/DB/MIG/Stock/Rev.2017).

l'Afrique arrive en seconde position en termes de population mondiale, elle est la dernière des régions d'origine des migrants³.

B. Déplacements forcés

7. En 2016, plus de 65,5 millions de personnes dans le monde se trouvaient en situation de déplacement forcé, parmi lesquelles on comptait près de 22,5 millions de réfugiés, 40,3 millions de déplacés et 2,8 millions de demandeurs d'asile⁴. Près de 84 % des réfugiés et des demandeurs d'asile vivent dans des pays à faible revenu et à revenu intermédiaire. Les pays où l'on comptait le plus grand nombre de nouveaux déplacements forcés en 2016 étaient la République démocratique du Congo (922 000), la République arabe syrienne (824 000), l'Iraq (659 000), l'Afghanistan (653 000), le Nigéria (501 000) et le Yémen (478 000)⁵. Depuis la fin de 2017, plus de 647 000 réfugiés rohingya ont fui la violence au Myanmar pour se rendre majoritairement au Bangladesh.

8. Les déplacements accentuent les risques d'apatridie. Il peut être particulièrement difficile de demander des duplicatas de documents d'identité perdus ou d'obtenir des documents auprès de gouvernements en état de siège. Selon les estimations récentes du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), non moins de 10 millions de personnes dans le monde sont apatrides et, de ce fait, n'ont pas accès à l'éducation, aux soins de santé et à l'emploi.

9. La Corne de l'Afrique rencontre des difficultés sociales, économiques, politiques et environnementales qui ont causé d'importants déplacements continus de personnes aussi bien à l'intérieur des pays que d'un pays à l'autre. Récemment, plus de 2 millions de réfugiés sont partis de cette région, et elle en a accueilli environ 1,7 million, majoritairement somaliens et sud-soudanais. L'Éthiopie connaît actuellement la pire sécheresse depuis des dizaines d'années, qui touche environ 700 000 personnes. Ailleurs en Afrique, les conflits et les persécutions ont récemment entraîné le déplacement forcé de près de 270 000 Maliens vers le Burkina Faso, la Mauritanie et le Niger.

10. En ce qui concerne l'Asie occidentale, notamment l'Iraq, la République arabe syrienne et le Yémen, près de 2 millions de nouveaux déplacements ont eu lieu en 2016. Le HCR estime qu'en janvier 2018, le nombre de réfugiés syriens s'élevait à 5 481 135, dont 2 millions enregistrés en Égypte, en Iraq, en Jordanie et au Liban, 3 millions en Turquie et plus de 30 000 en Afrique du Nord. Cette situation fait peser un poids extrêmement lourd sur les pays voisins, notamment d'un point de vue financier, du fait de l'aide apportée. Selon les estimations, le nombre de Syriens arrivés en Europe en quête d'une protection internationale représente 10 % du nombre total de réfugiés syriens à ce jour.

C. Pyramide des âges des migrants

11. Bien que les données concernant la pyramide des âges des migrants soient souvent incomplètes, on observe qu'en moyenne le nombre de migrants internationaux est nettement plus élevé après 20 ans, atteint un pic à 30-34 ans, puis

³ Giovanni Carbone (dir.), *Out of Africa: Why People Migrate*, Milan, Ledizioni LediPublishing, 2017.

⁴ Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), *Global trends: forced displacement in 2016*, Genève, 2017.

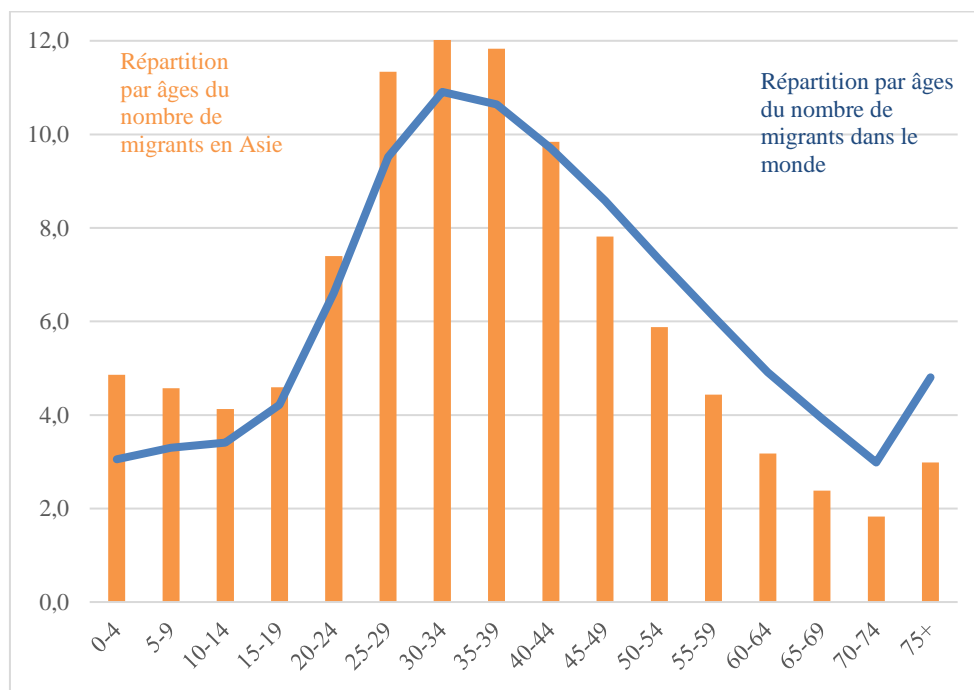
⁵ Observatoire des situations de déplacement interne, *Global Report on Internal Displacement 2017*, Genève, 2017.

diminue lentement tout au long des années de vie active. Dans tous les pays, la proportion de personnes en âge de travailler est plus importante chez les migrants que dans la population nationale et le maintien d'un taux de migration nette positive peut aider à réduire le taux de dépendance économique des pays d'accueil⁶.

12. Dans la pyramide des âges des migrants internationaux résidant en Asie, on observe un pic dans la tranche d'âge des jeunes travailleurs (25-39 ans), alors qu'en Afrique, les moyennes régionales concernent plus les enfants (voir fig. I et II). En Afrique comme en Amérique latine et aux Caraïbes, le nombre d'individus âgés de 0 à 24 ans parmi les migrants internationaux est plus important que dans les autres régions.

Figure I

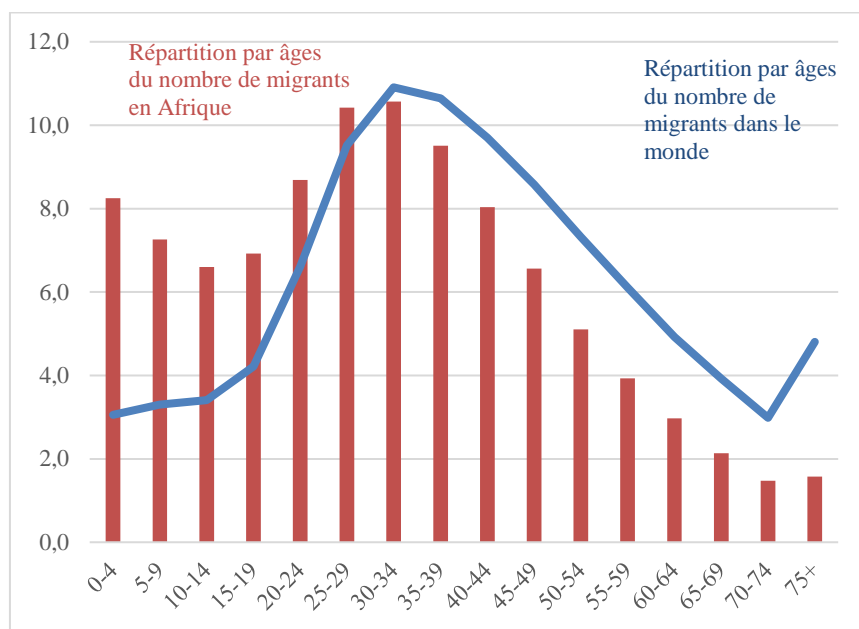
Répartition par âges du nombre de migrants internationaux (hommes ou femmes) résidant en Asie par rapport à la répartition par âges du nombre de migrants à l'échelle mondiale (2017)



Source : Données provenant de International Migrant Stock: The 2017 Revision.

⁶ *International Migration Report 2017* (publication des Nations Unies, numéro de vente : E.18.XIII.4).

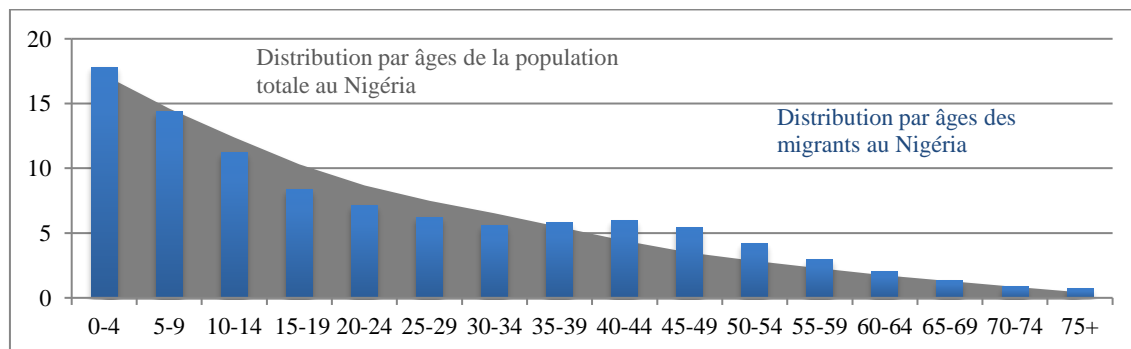
Figure II
Répartition par âges du nombre de migrants internationaux (hommes ou femmes) résidant en Afrique par rapport à la répartition par âges du nombre de migrants à l'échelle mondiale (2017)



Source : Données provenant de International Migrant Stock: The 2017 Revision.

13. La présence de jeunes en âge de travailler parmi les migrants internationaux est prédominante. Ainsi, près de deux tiers des immigrants nés au Mexique et vivant aux États-Unis d'Amérique sont âgés de 18 à 44 ans, alors que ce même groupe d'âge ne représente que 35 % de la population autochtone⁷. Par rapport à l'ensemble de la population nigérienne, la population de migrants internationaux présente au Nigéria a deux caractéristiques principales, à savoir une prédominance de jeunes adultes âgés de 20 à 40 ans et celle de très jeunes enfants (voir fig. III).

Figure III
Pourcentage des migrants internationaux (femmes et hommes) par rapport à l'ensemble des migrants et à la population totale au Nigéria (2017)



Source : Données provenant de International Migrant Stock: The 2017 Revision.

⁷ Sabrina Juran, *Crossing the Border: Measuring the Impact of International Migration on Human Development*, Randers, Danemark, Phoenix Design Aid, 2016.

D. Mobilité des femmes et des filles

14. La proportion de femmes et d'hommes parmi les migrants internationaux est relativement équilibrée. Selon les estimations, les femmes représentaient 48,4 % des migrants dans le monde en 2017, la moitié de la population de réfugiés au niveau mondial étant composée de femmes et de filles⁸.

15. Toutefois, on observe de fortes disparités géographiques. Si les femmes sont surreprésentées parmi les migrants en Europe, en Amérique du Nord, en Océanie, en Amérique latine et aux Caraïbes, le nombre d'hommes est largement supérieur en Afrique et en Asie, en particulier en Asie occidentale. Par exemple, en 2015, les femmes représentaient environ 65 % des migrants thaïlandais, contre seulement 35 % des migrants bangladais. De même, en 2017, 61 % des migrants résidant à Hong Kong étaient des femmes, contre 32 % seulement en Arabie saoudite.

16. Les migrantes affichent un taux d'activité plus important que celui des femmes non migrantes (72,7 % contre 63,9 %). Dans certains secteurs clefs, les migrantes représentent une part importante de la force de travail ; ainsi, une travailleuse domestique sur six dans le monde est une migrante internationale⁹.

17. Au Bangladesh¹⁰, en Chine¹¹ et en Éthiopie¹², les migrantes considèrent la migration comme un moyen d'autonomisation, et les peurs et les risques liés à la migration sont contrebalancés par la perspective d'échapper aux restrictions et aux oppressions sexistes dont elles sont victimes dans leur pays d'origine. De jeunes femmes migrent pour échapper aux violations de leurs droits en matière de santé sexuelle et procréative, notamment les mariages forcés, les mutilations génitales féminines et l'absence de liberté en matière de procréation. Toutefois, dans le contexte des crises humanitaires, les migrations peuvent augmenter leurs risques d'être exposées à ces pratiques traditionnelles. Il a été constaté que le nombre de mariages d'enfants et de mariages forcés était plus élevé dans les communautés déplacées de force en raison de la volonté d'assurer la protection des jeunes filles pendant les périodes de séparation familiale et de migration. Le risque d'être exposées à l'exploitation et aux atteintes sexuelles, qui pèse sur toutes les femmes, est particulièrement important pendant les conflits, les déplacements et les migrations irrégulières, et constitue une source majeure de traumatisme pour les migrantes¹³.

E. Migrations internes

18. Les migrations internes sont difficiles à identifier en raison de l'absence de normes statistiques et de la diversité des sources d'information et des méthodes de collecte de données employées¹⁴. Selon les statistiques mondiales les plus récentes, publiées en 2005, on a estimé que les migrations internes concernaient 763 millions

⁸ Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, *Global Trends*.

⁹ Organisation internationale du Travail (OIT), *Estimations mondiales de l'OIT concernant les travailleuses et les travailleurs migrants : gros plan sur les travailleuses et les travailleurs domestiques migrants* (Genève, 2015).

¹⁰ Sidney Ruth Schuler *et al.*, « Is women's empowerment contributing to a decline in intimate partner violence against women in Bangladesh? Evidence from a qualitative study », *Studies in Family Planning*, vol. 44, n° 3, septembre 2013.

¹¹ Arienne M. Gaetano et Tamara Jacka (dir.), *On the Move: Women and Rural-to-Urban Migration in Contemporary China*, New York, Columbia University Press, 2004.

¹² Adamnesh Atnafu *et al.*, « Poverty, youth and rural-urban migration in Ethiopia », document de travail n° 17, Brighton, Migrating out of Poverty, juillet 2014.

¹³ Nations Unies, Division de la population, « Cross-national comparisons of internal migration: an update on global patterns and trends », étude technique n° 2013/1, New York, 2013.

¹⁴ E/CN.9/2018/2.

de personnes, ce qui semble indiquer qu'il y a trois fois plus de migrants internes que de migrants internationaux.

19. On retrouve des schémas communs d'exode rural et de déplacement loin des zones à forte intensité de travail agricole. D'après les données recueillies dans 58 pays, les migrations internes découlent souvent d'une volonté individuelle trouvant son origine dans l'éducation : les personnes les moins instruites ont en effet tendance à se déplacer davantage vers les secteurs voisins et à rester en milieu agricole, alors que les plus instruites migrent plus loin, où elles pourront trouver du travail dans le secteur tertiaire.

F. Les villes : destinations, points de passage et tremplins pour le développement

20. En raison des migrations aussi bien internes qu'internationales, la population mondiale est de plus en plus concentrée en milieu urbain. En moyenne, la population urbaine mondiale a été multipliée par cinq au cours des 60 dernières années et, selon les projections de l'ONU, l'urbanisation devrait se poursuivre pendant encore plusieurs dizaines d'années. D'ici à 2030, il devrait y avoir environ 900 millions de nouveaux habitants dans les centres urbains et, à l'horizon 2050, encore 1,3 milliard de plus. En parallèle, la population rurale au niveau mondial devrait atteindre un pic en 2022 et diminuer ensuite.

21. L'urbanisation et les migrations internes peuvent entraîner des différences entre la pyramide des âges des milieux urbains et celle des milieux ruraux. En Amérique latine, la proportion d'individus âgés de 15 à 29 ans présents dans les grandes villes (de plus de 500 000 personnes) a augmenté du fait des migrations internes, ce qui montre un important exode rural chez les jeunes, tandis que la proportion de jeunes diminue dans les petites villes et les villages. Au Panama, par exemple, la proportion d'individus âgés de 15 à 29 ans dans les petites villes et les villages a chuté d'environ 6 % entre 1990 et 2000, et de nouveau entre 2000 et 2010.¹⁵

22. En Afrique, on note une nette différence entre la pyramide des âges de la population urbaine et celle de la population rurale. Pour l'ensemble du continent, le taux de dépendance économique (c'est-à-dire le rapport entre la population âgée de 15 à 64 ans et la population âgée de 0 à 14 et de plus de 65 ans) était de 78,9 en 2015. En milieu rural, ce taux atteignait 88,4 contre seulement 66,5 en milieu urbain : la proportion d'adultes en âge de travailler est donc nettement plus élevée en milieu urbain que celle d'enfants et de personnes âgées.

23. Dans certaines régions, la population urbaine augmente avec l'installation croissante de réfugiés dans des centres urbains, plus de 60 % des réfugiés mondiaux et 80 % des déplacés vivant actuellement en ville. Les autorités locales et les villes d'accueil peuvent jouer un rôle majeur dans l'appui aux migrants, aux réfugiés et aux personnes déplacées, en élaborant des politiques visant à promouvoir leur intégration dans leur communauté d'accueil¹⁶.

24. En outre, les données recueillies auprès d'un grand nombre de pays montrent que l'importance des flux migratoires internes vers les villes est une étape préalable aux migrations internationales, les villes étant à la fois des destinations et des points

¹⁵ Jorge Rodriguez Vignoli, « Cities and migration in Latin America and the Caribbean: updated estimates of key sociodemographic effects », document élaboré pour la réunion du Groupe d'experts des Nations Unies sur les villes durables, la mobilité humaine et les migrations internationales, New York, septembre 2017.

¹⁶ Bruce Katz et Jessica Brandt, « The refugee crisis is a city crisis », Brookings Institution, 3 novembre 2017.

de passage et accueillant une population très diversifiée¹⁷. Selon une enquête sur les collectivités menée en 2016 en Afrique du Sud, plus de la moitié des migrants internationaux arrivant dans le pays se sont installés à la périphérie de Johannesburg. Dans le même temps, les migrants internes, cinq fois plus nombreux que les migrants internationaux, se sont déplacés en grande majorité vers Johannesburg et Le Cap.

25. La migration vers les villes offre des possibilités mais pose aussi des problèmes : si, d'un point de vue historique, les villes sont les moteurs du développement économique et social, l'étalement géographique de l'urbanisation incontrôlée et de la croissance peut constituer des freins, limiter les possibilités et accentuer les inégalités. Avec l'urbanisation grandissante, de plus en plus de personnes vivent dans des taudis, c'est-à-dire dans un logement dépourvu de l'une ou plusieurs des caractéristiques suivantes : a) l'accès à une source d'eau améliorée ; b) l'accès aux installations sanitaires améliorées ; c) un espace de vie suffisant ; d) la durabilité ; e) la sécurité des droits fonciers¹⁸. Environ 828 millions de personnes, soit un citadin sur trois et une personne sur huit dans le monde, vivent aujourd'hui dans des taudis¹⁹.

26. On considère souvent que les individus vivant dans des taudis sont pris dans le piège de la pauvreté, c'est-à-dire que leurs conditions de vie les empêchent d'améliorer leurs revenus ou leur niveau de vie. Toutefois, la réalité est autrement plus complexe. Par exemple, en Asie du Sud, la population des taudis est composée d'individus appartenant à diverses couches économiques²⁰. Dans deux grands taudis de Nairobi, à savoir Korogocho et Viwandani, de nombreux individus suivent un modèle de migration « circulaire », depuis et vers les zones rurales, et certains sont relativement aisés et investissent même dans des biens et des affaires supplémentaires.

27. Selon les estimations, un cinquième de la population mondiale née à l'étranger vivait en 2014 dans des villes « points de passage », dans lesquelles un tiers de la population (voire plus de la moitié dans certains cas) est composé de migrants²¹. Dans certaines de ces villes, on observe une forte ségrégation de certains groupes de population ; toutefois, plus le niveau d'intégration augmente, plus le risque de discrimination diminue²².

¹⁷ Ronald Skeldon, « International migration, internal migration, mobility and urbanization: towards more integrated approaches », document élaboré pour la réunion du Groupe d'experts des Nations Unies sur les villes durables, la mobilité humaine et les migrations internationales, New York, septembre 2017.

¹⁸ Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), « Institutional information: concepts and definitions ».

¹⁹ Jene Cates, « Poor living conditions for those who live in slums », blog, The Borgen Project, 6 juillet 2017 ; Ernestina Coast, « Health and the urban poor », LSE Cities, novembre 2011.

²⁰ Sangmoo Kim, « Does living in slums trap people in poverty? » Forum économique mondial, 29 février 2016.

²¹ Ayşe Çağlar, « Urban migration trends, challenges and opportunities in Europe », note d'information pour le *World Migration Report 2015: Migrants and Cities – New Partnerships to Manage Mobility*, décembre 2014.

²² Richard Alba, « Immigrant residential contexts in North America and Western Europe: how segregated? How unequal? », exposé préparé dans le cadre de la réunion du Groupe d'experts des Nations Unies sur les villes durables, la mobilité humaine et les migrations internationales, New York, septembre 2017.

G. Risques de violence et de discrimination pendant le transit et à destination

28. Il est de plus en plus difficile pour de nombreux pays d'assurer la protection des individus qui transitent par leur territoire en raison de la nature irrégulière et de l'évolution rapide des mouvements migratoires. Les plus vulnérables sont particulièrement concernés : d'après les estimations du Fonds des Nations Unies pour l'enfance datant de mai 2016, 95 000 enfants réfugiés et migrants non accompagnés²³ sont arrivés en Europe et des centaines de mineurs vulnérables ont disparu après leur enregistrement auprès des autorités²⁴. Depuis 2000, plus de 46 000 migrants auraient péri en transit et, d'après le projet sur les migrants disparus mené par l'Organisation internationale pour les migrations (« Missing Migrants Project »), les gouvernements ont enregistré 7 927 décès et disparitions en 2016.

29. Les femmes et les jeunes migrants, réfugiés et déplacés sont particulièrement exposés à la violence et aux discriminations et, de manière générale, lorsqu'ils se retrouvent séparés de leur famille et des réseaux d'appui dans des endroits inconnus, ils se trouvent exposés à un risque accru d'exploitation, de violence ou de traite des êtres humains. Lorsque la mobilité entraîne des besoins d'argent imprévus, elle peut pousser à échanger des faveurs sexuelles contre le transit, la protection ou la survie, avec les risques que cela suppose, à savoir l'exposition à des maladies sexuellement transmissibles, notamment au VIH, des grossesses non désirées ou des avortements dangereux.

30. Pendant les crises humanitaires, au cours desquelles les risques et la vulnérabilité sexuelle augmentent considérablement, l'information et les soins en matière de santé sexuelle et procréative sont souvent indisponibles ou inadaptés. Selon la Women's Refugee Commission²⁵, l'absence d'accès aux soins de santé sexuelle et procréative compte parmi les principales causes de décès, de maladie et de handicap chez les femmes et les filles déplacées en âge de procréer. Les déplacements pendant une grossesse étant susceptibles d'augmenter les risques de décès, les femmes enceintes ont tendance à rester et à laisser les autres membres de la famille partir à la recherche d'un lieu plus sûr. Toutefois, il est aussi dangereux pour elles de rester si l'absence de services de santé est l'une des raisons poussant à la migration ou au déplacement. En République arabe syrienne, 96 % des accouchements étaient effectués par des accoucheuses qualifiées avant le conflit mais l'accès aux soins prénatals, à l'accouchement sans risques et aux soins obstétricaux d'urgence a rapidement diminué, certaines régions n'ayant aujourd'hui plus accès aux services de santé reproductive.

31. L'attention accordée récemment par la communauté mondiale aux migrations et aux réfugiés a permis de renforcer la sensibilisation du public aux questions complexes que sont la xénophobie, la discrimination et la violence dont sont victimes les populations mobiles dans les pays d'accueil. La montée du terrorisme et les problèmes locaux liés au sous-emploi des jeunes dans de nombreux pays ont contribué à l'intensification du sentiment d'hostilité à l'égard des immigrants, des discours politiques anti-immigration et des mesures visant à renforcer les frontières.

32. Le sentiment d'hostilité à l'égard des immigrants semble exacerbé lorsque les emplois se font rares. L'analyse des données recueillies de 2010 à 2014 auprès de

²³ Fonds des Nations Unies pour l'enfance, « Déracinés : une crise de plus en plus grave pour les enfants réfugiés et migrants », New York, 2016.

²⁴ Parlement européen, « Le sort de 10 000 enfants réfugiés disparus débattu en commission des libertés civiles », communiqué de presse, 21 avril 2016.

²⁵ Women's Refugee Commission, *Community Preparedness: Reproductive Health and Gender – A Facilitator's Kit for a 3-Day Training Curriculum*, New York, 2014.

57 pays dans le cadre de l'Enquête mondiale sur les valeurs a révélé que la proportion d'individus ne souhaitant pas avoir comme voisin un immigré ou un travailleur étranger allait de 1,7 % en Uruguay à 59,7 % en Malaisie, le pourcentage médian à l'échelle mondiale étant de 21,5 %. Toutefois, la proportion de personnes interrogées estimant que les employeurs devraient donner la priorité aux autochtones plutôt qu'aux immigrés lorsque les emplois se faisaient rares est largement supérieure : de 14,5 % en Suède à 92,5 % en Jordanie, le pourcentage médian à l'échelle mondiale étant de 71,1 %²⁶.

33. Les migrants se retrouvent souvent dans des situations d'emploi précaire et informel et risquent plus que les autres d'être exploités, maltraités ou de travailler dans des conditions dangereuses. Dans le secteur des services, où l'on trouve un grand nombre de migrantes travaillant comme domestiques, soignantes, travailleuses du sexe ou employées du secteur du spectacle, les emplois sont souvent informels et très peu réglementés. De ce fait, les migrantes sont exposées à un risque accru d'être victimes de violence sexiste²⁷. Dans le secteur structuré de l'économie, les migrantes sont également exposées à la violence sexiste, et les travailleuses migrantes ont rapporté des cas de violence verbale, de harcèlement et de viol²⁸.

34. D'après les récits des migrants, des réfugiés et des personnes déplacées, la vulnérabilité des personnes en situation de déplacement peut évoluer très rapidement. La sécurité peut être particulièrement précaire du fait de la fragilité des réseaux de soutien, des risques d'agression et de blessures et de la nécessité de se déplacer dans des pays dont la langue et la géographie sont inconnues.

35. Toutefois, malgré ces risques, le désir d'une vie meilleure reste fort. Dans une étude menée récemment par le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), les jeunes migrants rencontrés au Caire, à Beyrouth et à Tunis ont pour la plupart expliqué que leur expérience dans ces villes avait été beaucoup plus difficile que ce qu'ils n'avaient imaginé, et qu'ils n'avaient pas conscience de tous les risques impliqués par la migration avant de partir. À Beyrouth, près de 30 % des jeunes migrants ont été victimes de violences corporelles, d'enlèvement ou de séquestration ou ont encore été placés en détention par les forces de sécurité. En dépit de ces risques, les jeunes interrogés dans ces trois villes ont affirmé que même s'ils avaient su à quoi s'attendre, ils auraient émigré.

II. Exécution du Programme d'action dans un monde mobile

36. Les États Membres ont affirmé qu'il fallait veiller à ce que la mobilité humaine soit volontaire, légale et sûre. Cette volonté est particulièrement mise en évidence dans le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

37. En 2016, l'Assemblée générale a tenu une réunion plénière de haut niveau afin de déterminer comment gérer les déplacements massifs de réfugiés et de migrants de manière plus humaine et coordonnée. Dans sa résolution 71/1, elle a adopté la Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants, par laquelle elle exprime

²⁶ Enquête mondiale sur les valeurs, archives des données tirées d'enquêtes électroniques, base de données consultée en janvier 2018.

²⁷ Fonds des Nations Unies pour la population, « Voluntary migration, sexual and reproductive health and rights and gender-based violence: key issues and opportunities for further engagement for UNFPA », projet de document de travail, novembre 2017.

²⁸ Fonds des Nations Unies pour la population, « Sexual and reproductive health and rights: migrant garment factory workers in Cambodia », janvier 2015.

la volonté politique des dirigeants du monde de sauver des vies, de protéger les droits et de partager la charge et les responsabilités que représente l'accueil des réfugiés.

38. Les auteurs du Nouveau Programme pour les villes, prenant acte du fait que les villes constituent d'importants points d'entrée et destinations pour les migrants internes et internationaux, se sont engagés à tenir compte de la migration dans la planification et la gestion stratégiques des villes et des systèmes urbains, dans le respect des droits de l'homme de tous les habitants et ce, indépendamment des motifs amenant un migrant à s'installer dans un pays, de la durée de son séjour ou de son statut juridique.

39. Le Programme d'action contient des recommandations fermes et pressantes sur les valeurs qui doivent guider les stratégies nationales et internationales relatives aux déplacements massifs de réfugiés et de migrants, et notamment : la reconnaissance de l'humanité, de la dignité et des droits fondamentaux de toute personne, indépendamment de sa situation ; la prise en compte du coût social élevé des inégalités ; la nécessité d'assurer la sécurité pour favoriser le développement et la liberté de circulation.

40. Ces valeurs sont mises en avant dans bon nombre de programmes présentés dans cette section. Les exemples semblent indiquer que les mesures prises en faveur des populations de migrants ou de réfugiés donnent de meilleurs résultats lorsqu'elles visent à accroître le bien-être des populations locales en même temps que celui des populations mobiles, et qu'elles portent sur l'éducation, le logement, l'emploi ou la santé. Les programmes revêtant un caractère universel permettent non seulement de favoriser l'égalité, mais également d'atténuer le mécontentement éprouvé par les communautés d'accueil qui ont de multiples besoins.

41. On trouvera également dans le présent rapport de nombreux exemples de mesures probantes qui plaident en faveur d'une démarche consistant à aider en premier les plus défavorisés, qu'ils soient migrants ou réfugiés. Compte tenu du caractère transitoire du statut des déplacés, des migrants et des réfugiés, il ne faut pas oublier que ces flux sont constitués d'individus dont les besoins diffèrent et évoluent puisqu'ils parcourent de longues distances et passent des frontières en quête d'une vie meilleure.

A. Remédier aux causes de la migration grâce au développement

42. Le Programme d'action et le Programme 2030 se fondent sur la volonté de s'attaquer aux causes des migrations en créant un monde exempt de pauvreté, de maladies, de discrimination et de violence, et où plus personne ne devrait subir les conséquences des conflits et des changements climatiques. Le développement apporte la sécurité, les services et les moyens nécessaires pour que davantage de personnes puissent exprimer pleinement leur potentiel dans leur pays. Toutefois, étant donné qu'il permet aussi d'élargir les horizons des personnes et de stimuler leurs ambitions, il leur donne les moyens de migrer. Dès lors, le développement devrait tendre à créer un monde où la migration est un choix sûr et non une nécessité, et où les bénéfices qui en découlent sont répartis équitablement entre ceux qui restent dans leur pays et ceux qui partent tenter leur chance ailleurs.

43. De plus en plus de jeunes entrent dans l'âge adulte dans des situations d'instabilité ou de pauvreté, et la migration leur apparaît comme une alternative toujours plus riche de promesses. Une étude récente du FNUAP a montré que plus de la moitié des jeunes migrants se trouvant au Caire, à Beyrouth et à Tunis avaient quitté leur pays en raison de l'insécurité ou de troubles politiques, qu'un tiers des jeunes

migrants à Tunis avaient pris seuls la décision d'émigrer et qu'un autre tiers y avaient été encouragés par leurs parents²⁹.

Progression vers la réalisation d'un dividende démographique

44. Les pays dans lesquels le nombre de personnes en âge de travailler est proportionnellement élevé peuvent connaître une hausse de leur croissance économique grâce à ce que l'on appelle le « dividende démographique »³⁰. Néanmoins, pour le réaliser, les gouvernements doivent accroître leurs investissements pour que les jeunes puissent connaître un avenir prospère. Pour de nombreux pays, il s'agira d'investir pour améliorer la qualité et le niveau de l'éducation et de la formation, offrir davantage de débouchés aux filles et aux femmes, y compris grâce à la prévention des mariages et des grossesses précoces, et favoriser la création d'emplois.

45. Dans les pays comptant un pourcentage élevé de jeunes, il sera essentiel d'améliorer la formation professionnelle et l'enseignement supérieur, notamment en favorisant l'apprentissage de compétences transférables cohérentes avec les possibilités d'emploi au niveau régional. Il convient d'examiner plus attentivement la possibilité de stimuler le développement régional grâce à des pôles régionaux et transnationaux de formation et d'emploi sectoriels, tels que des zones économiques spéciales, et à une réforme des politiques d'immigration visant à faciliter les déplacements transfrontières des jeunes désireux de se former ou de trouver un emploi.

46. Les activités destinées à renforcer les compétences et à favoriser l'esprit d'entreprise des jeunes vivant dans les zones urbaines de pays à faible revenu et à revenu intermédiaire semblent donner d'excellents résultats, particulièrement lorsqu'elles visent des jeunes défavorisés³¹. Le programme Satya/Pratham mené en Inde³², par exemple, propose des cours de couture à des jeunes femmes autochtones et migrantes dans des lotissements de réinstallation de New Delhi. Les participantes ont non seulement plus de chances de trouver un emploi, mais également d'augmenter leurs revenus.

47. En Colombie, le programme Jóvenes en Acción a été lancé après la récession qui a frappé le pays en 1998 afin de venir en aide aux jeunes de 18 à 25 ans habitant les sept plus grandes villes du pays en leur proposant des formations en classe et en cours d'emploi d'une durée de trois mois portant sur des domaines variés, tels que les technologies de l'information, la saisie, la comptabilité, les tâches administratives et les travaux manuels. Ce programme a donné des résultats impressionnants, permettant notamment aux participants d'obtenir des emplois rémunérés, particulièrement dans le secteur structuré de l'économie, et de gagner des salaires plus élevés³³.

²⁹ Romesh Silva et Celine Mazars, « Preliminary findings from a 4-country study on youth mixed migration », étude présentée à la réunion du FNUAP organisée en marge de la 28^e Conférence internationale sur la population de l'Union internationale pour l'étude scientifique de la population, Le Cap, octobre 2017.

³⁰ Daniel Schensul, Kathrin Weny et Rachel Snow, *Foundations for the Future* (New York, FNUAP, 2016).

³¹ Jochen Kluge *et al.*, *Interventions to Improve the Market Outcomes of Youth: A Systematic Review of Training, Entrepreneurship Promotion, Employment Services and Subsidized Employment Interventions* (Genève, OIT, à paraître)

³² Pushkar Maitra et Subba Mani, « Learning and earning: Evidence from a randomized evaluation in India », *Labour Economics*, vol. 45, publication C (2017).

³³ Orazio Attanasio, Adriana Kugler et Costas Meghir, « Subsidizing vocational training for disadvantaged youth in Colombia: evidence from a randomized trial », *American Economic Journal: Applied Economics*, vol. 3, n° 3 (juillet 2011).

B. Protection des personnes en transit

48. Le plan d'action en 10 points du HCR intitulé « La protection des réfugiés et les mouvements migratoires mixtes », adopté en 2006 et révisé en 2007, a joué un rôle déterminant dans la promotion des droits des personnes en transit et le renforcement des mécanismes de protection visant à lutter contre la contrebande, la traite, l'extorsion et le travail forcé. En 2000, l'Assemblée générale a adopté la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée, ainsi que deux protocoles additionnels, à savoir : le Protocole visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants, et le Protocole contre le trafic illicite de migrants par terre, air et mer.

49. À l'ONU, le HCR dirige également les travaux sur l'apatridie dans quatre domaines clés : identification, prévention, réduction et protection. Entre 2003 et 2013, des initiatives gouvernementales ont permis à plus de 4 millions d'apatrides d'acquérir ou de confirmer une nationalité, et 12 pays ont supprimé de leur législation sur la nationalité des dispositions discriminatoires fondées sur le sexe pour faire en sorte qu'aucun enfant ne se retrouve apatride³⁴.

50. Compte tenu des risques élevés de traumatisme auxquels les personnes en transit sont exposées, il est essentiel de leur apporter une assistance d'urgence dès leur arrivée dans un pays. Afin d'améliorer les dispositifs d'accueil des migrants en situation irrégulière circulant entre le Costa Rica et le Panama, le HCR a élaboré un programme conjoint de renforcement des capacités destiné aux organismes et aux responsables des deux pays. Depuis sa mise en place, la coordination de la protection internationale assurée dans le cadre des dispositifs d'accueil s'est nettement améliorée, offrant un modèle intéressant à d'autres pays partageant une frontière stratégique.

51. En novembre 2015, dans le cadre d'une évaluation des risques auxquels sont exposées les femmes et les filles réfugiées et migrantes se trouvant en Grèce et dans l'ex-République yougoslave de Macédoine, le HCR, le FNUAP et la Women's Refugee Commission ont constaté que les femmes étaient particulièrement vulnérables et que des mesures supplémentaires devaient être prises pour assurer leur protection.

52. En Grèce, le FNUAP a lancé une initiative visant à répondre aux situations d'urgence et aux crises humanitaires ; il s'agit du tout premier programme de ce type mis en place dans un pays européen ne faisant pas l'objet d'un programme de pays. La stratégie adoptée a permis d'améliorer la coordination aux niveaux local et national, de contribuer à l'établissement de systèmes de prise en charge aux fins d'une programmation intégrée et d'appuyer les partenaires de réalisation dans la prestation de services directs.

53. Les experts du FNUAP ont dispensé une formation sur des questions essentielles en matière de santé sexuelle et procréative et de violence sexiste à l'intention de professionnels issus de divers secteurs afin de renforcer leurs compétences et de leur offrir des orientations sur les moyens de venir en aide aux migrants et aux réfugiés, mais également à toutes les personnes qui en ont besoin, peu importe leur statut. Dans la région de l'Attique, à Chios et à Lesbos, le personnel des hôpitaux locaux et des centres d'hébergement des victimes de violence familiale a également été formé aux aspects de la santé sexuelle et procréative dans les situations d'urgence, à la prise en charge clinique des victimes de viols et à la violence sexiste. En 2016, le FNUAP a

³⁴ HCR, « Comment le HCR aide les apatrides ».

formé 375 prestataires de services individuels travaillant dans diverses régions de la Grèce, tant sur le continent (dans le nord et le centre du pays) que dans les îles.

54. Ce programme, qui a bénéficié à 145 793 personnes au total, se démarque en ce qu'il n'était pas seulement destiné à la population de réfugiés répartie dans les 20 camps de réfugiés et de migrants, mais également aux populations d'accueil résidant dans les environs. En 2017, le FNUAP a appuyé une autre formation dispensée à 708 premiers intervenants grecs (personnel médical, agents de protection, travailleurs sociaux, policiers, gestionnaires de sites, psychologues/psychiatres, avocats et autres parties prenantes) dans les domaines de la santé sexuelle et procréative et de la violence sexiste, notamment la prise en charge, les cadres juridiques et les compétences pratiques pour les garçons mineurs non accompagnés. Ces programmes s'adressaient aux réfugiés et aux migrants vivant dans des camps et en milieu urbain, mais il a également profité à 381 761 membres de la population d'accueil.

C. Intégration des migrants et des réfugiés dans les communautés d'accueil

55. Les conférences urbaines et les réseaux municipaux sont devenus d'importantes plateformes d'échange de connaissances et de bonnes pratiques et de coordination des stratégies visant à résoudre les questions de migration. Les responsables municipaux et les responsables de la politique urbaine, conscients que les migrants peuvent contribuer à façonner des villes cosmopolites sur le modèle de Bangkok, Doubaï, Londres, Mexico et Nairobi, ont souligné que les gouvernements locaux et régionaux avaient un rôle central à jouer dans l'intégration des migrants, notamment en assurant la sécurité et en proposant des cours de langues, des logements, des qualifications et une formation entrepreneuriale³⁵.

56. Les responsables municipaux se sont également engagés à respecter, à protéger et à promouvoir le principe de traitement non discriminatoire des migrants et des réfugiés en leur facilitant l'accès aux services de santé et à l'éducation et en rendant les villes plus sûres pour tous. Ces engagements politiques sont fondés sur des études telles que le rapport intitulé « 100 Resilient Cities » (100 villes résilientes), selon lesquelles les villes qui prévoyaient la migration dans leur planification urbaine se donnaient toutes les chances pour évoluer, prospérer et devenir des endroits où il fait bon vivre pour tous, en particulier pour les résidents les plus vulnérables des populations d'accueil³⁶.

57. Les responsables municipaux s'emploient à prévenir la violence, particulièrement à l'encontre des femmes, en sécurisant les moyens de transport. Au Caire, le Ministère du logement, des services publics et de l'urbanisation a réalisé, en partenariat avec les autorités locales, des enquêtes sur la sécurité des femmes afin de donner à celles-ci les moyens d'évaluer les conditions de sécurité dans leur quartier. Les résultats de ces enquêtes ont été pris en compte dans le cadre de l'aménagement urbain de la ville. Un programme analogue mis en place à Quito a abouti à l'amendement d'un décret local afin de lutter contre le harcèlement sexuel dans les espaces publics et de réduire la violence dans les transports en commun. Les arrêts de tramway de la ville ont été équipés de couloirs vitrés pour que les femmes puissent prendre une correspondance ou attendre en toute sécurité. Qui plus est, les procédures de signalement des cas de harcèlement sexuel ont été simplifiées, et le personnel du

³⁵ Cities and Migration, « Global Conference on Cities and Migration », novembre 2017.

³⁶ 100 Resilient Cities, « Global migration: resilient cities at the forefront – strategic actions to adapt and transform our cities in an age of migration », septembre 2016.

système de transport métropolitain a appris comment prendre en charge et soutenir les femmes qui en sont victimes. En 2017, des centaines de cas ont été signalés et déférés à la justice locale. Des bus réservés aux femmes circulent également à Mexico, en application d'un engagement pris par la ville de garantir une mobilité plus sûre, de faciliter le signalement des cas de harcèlement sexuel et d'améliorer l'accès à la justice. L'application mobile Vive Segura (Vivre en toute sécurité)³⁷ a été créée pour faciliter le signalement des cas de violence sexuelle et signaler les secteurs à risque.

58. Les nouvelles technologies se révèlent particulièrement utiles pour procurer un sentiment de sécurité et s'orienter dans des endroits inconnus. Conscients que les réfugiés dépensent environ un tiers de leur revenu disponible pour rester connectés, des ingénieurs, des graphistes, des entrepreneurs sociaux et des organisations non gouvernementales ont créé en 2015 Techfugees (<https://techfugees.com/>), une organisation à but non lucratif visant à répondre aux besoins des réfugiés en matière de communication. Avec l'aide des municipalités de 26 pays, y compris le Kenya, le Maroc, le Pakistan et la Sierra Leone, Techfugees offre aux réfugiés un meilleur accès à Internet et leur propose des formations en ligne et hors ligne, ainsi que des innovations technologiques en matière de santé.

59. Pour que les enfants adoptent une attitude positive vis-à-vis de la diversité, le programme Kinderwelten mis en place à Berlin lutte contre les préjugés au moyen d'histoires et de jeux de rôle pour aider les enfants, même les plus jeunes, à accepter la diversité³⁸. Ce programme a été intégré avec succès aux initiatives destinées à la petite enfance qui aident les enfants à s'adapter à la diversité raciale et ethnique et a donné des résultats remarquables dans la promotion de valeurs non discriminatoires.

Garantir l'accès à l'éducation

60. Dans le Programme 2030 et la Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants, les gouvernements ont affirmé que tous les enfants réfugiés et migrants, indépendamment de leur statut juridique, avaient droit à une éducation de qualité. Pourtant, ces enfants se heurtent à de nombreux obstacles les empêchant d'exercer ce droit, qu'il s'agisse de motifs juridiques d'exclusion, de l'absence d'information ou de traduction, de la peur d'actes de violence et de discrimination et de l'absence de documents.

61. De nombreux pays ont assorti leurs lois, politiques et pratiques nationales de mécanismes visant à recenser les obstacles qui entravent l'accès des migrants à l'éducation et à trouver des moyens d'y remédier. Au début de 2007, le Ministère burundais de l'éducation a conçu avec des partenaires locaux un plan d'action et un budget intégrés afin de répondre aux besoins en matière d'éducation des familles rapatriées. À ce titre, le Gouvernement a construit des salles de classe supplémentaires dans les zones de retour et accéléré les cours de langue offerts aux enfants rapatriés, ainsi que d'autres programmes spéciaux visant à répondre aux besoins des différentes catégories d'enfants en matière d'éducation.

62. Dans le cadre du projet Primary education for migrant children, les Gouvernements guatémaltèque et mexicain s'attachent à promouvoir une approche multiculturelle dans l'éducation maternelle et primaire des enfants d'agriculteurs, afin que les enfants migrants puissent entamer ou poursuivre leur scolarité dans des écoles situées sur les exploitations agricoles dans lesquelles ils vivent.

³⁷ Voir <http://vivesegura.cdmx.gob.mx/>.

³⁸ Cities of Migration, « Dolls and diversity: fighting prejudice with empathy », 18 mai 2009.

63. Aux Philippines, le fonds pour le bien-être des migrants recueille les contributions financières des émigrés philippins ou de leurs employeurs d'outre-mer. Grâce à ce mécanisme, les cotisants ou leurs ayants-droit ont accès à des bourses d'études et à des subventions leur permettant de suivre des cours de préparation au baccalauréat.

64. En Argentine, en Belgique, en Italie et aux Pays-Bas, la législation prévoit des dispositions relatives au droit à l'éducation des migrants en situation irrégulière. Dans les politiques européennes, l'éducation est considérée comme un élément indispensable à l'intégration des migrants. Le respect et la promotion de l'héritage culturel, le soutien aux enfants migrants et l'établissement de partenariats avec les populations locales sont essentiels à la réussite scolaire des enfants migrants. En 2011, prenant acte du fait que le taux de décrochage scolaire est plus élevé chez les migrants que chez les autochtones, l'Union européenne a mis en œuvre des mesures ciblées visant à réduire le taux de décrochage précoce chez les enfants migrants. L'Allemagne, l'Australie, les États-Unis, le Mexique, les Pays-Bas et la Turquie, entre autres, ont adopté des mesures pour que les familles migrantes soient mieux intégrées dans le système éducatif.

Accès à des logements sûrs

65. L'accès à des logements sûrs est indispensable pour garantir la santé, la sécurité et l'intégration des migrants, des réfugiés et des déplacés. Bien que le chiffre exact ne soit pas connu, de très nombreuses personnes dans le monde sont sans abri, les nouveaux migrants étant surreprésentés dans cette catégorie.

66. Dans un contexte caractérisé par une grande mobilité et une urbanisation rapide, où il faut adopter de multiples stratégies et faire intervenir diverses parties prenantes, il est particulièrement difficile de remédier au manque de logements. L'Afrique du Sud et l'Éthiopie ont mis en place les plus vastes programmes publics de construction de logements destinés aux pauvres du continent africain. L'Afrique du Sud, qui a déjà construit des millions de maisons depuis 1994, prévoit de construire 1,5 million de nouvelles maisons gratuites ou à bas prix entre 2014 et 2019 afin de remédier au manque de logements dans un contexte d'urbanisation rapide³⁹. Les principales difficultés tiennent à la nécessité de garantir un niveau suffisant de services et d'entretien et de veiller à ce que les sites choisis se situent à proximité de pôles d'activité économique. L'Éthiopie a construit des centaines de milliers de logements à Addis-Abeba et dans les environs, ainsi que dans d'autres villes et agglomérations, s'employant à promouvoir l'accès à la propriété grâce à des prêts hypothécaires⁴⁰. Néanmoins, ces deux pays ont enregistré d'importantes hausses des prix du foncier et de l'immobilier liées à une concurrence accrue suscitée par le manque d'espace. Il a dès lors été difficile de maintenir les prix à des niveaux abordables et de garantir l'accès des pauvres à un logement.

67. Idéalement, la construction de nouveaux logements doit s'accompagner de programmes d'assainissement de grande envergure des quartiers insalubres. Ces programmes, lorsqu'ils sont menés avec la participation des populations locales, peuvent rendre ces quartiers plus agréables à vivre, y améliorer les conditions sanitaires et garantir la sécurité des droits fonciers⁴¹. Avec le vaste programme *Piso Firme*, par exemple, le Gouvernement mexicain a coulé des sols en ciment pour remplacer les sols en terre battue, qui sont nocifs pour la santé, particulièrement pour

³⁹ Voir www.gov.za/about-sa/housing.

⁴⁰ Sascha Delz, « Ethiopia's low-cost housing programme: how concepts of individual homeownership and housing blocks still walk abroad », document présenté à la Conférence sur le logement gratuit organisée à Zurich, en juin et en juillet 2016.

⁴¹ A/CONF.226/PC.3/23.

les enfants en bas âge, car ils constituent un vecteur d'infections parasitaires. Il a été prouvé que les sols en ciment étaient bénéfiques pour la santé des enfants et offraient de nombreux avantages aux ménages⁴².

68. Il est également essentiel de faire intervenir d'autres parties prenantes pour garantir l'accès à des logements sûrs. Dans plus de 70 pays du monde, l'organisation Habitat for Humanity répond aux besoins liés à l'urbanisation mondiale en construisant des logements décents et abordables pour les ménages à faible revenu, appelés « familles partenaires ». À ce jour, elle a aidé plus de 4 millions de personnes à construire, à rénover ou à conserver leur maison⁴³.

Répondre aux besoins sanitaires

69. Répondre aux besoins sanitaires des populations mobiles constitue une difficulté majeure pour les villes et les pays d'accueil. De nombreux problèmes sanitaires se posent aux migrants, aussi bien dans les pays de transit que de destination. Les migrantes sont exposées à des risques beaucoup plus élevés de mortalité et de morbidité maternelles que les femmes autochtones, et sont aussi plus susceptibles de contracter le VIH, de subir des traumatismes ou d'être victimes de violence. De nombreux migrants vivent dans des quartiers de taudis où les risques d'accident de la route et les taux de handicap et de maladies infectieuses sont plus élevés, les taux de vaccination plus faibles, l'accès à l'eau potable et aux soins préventifs et curatifs est limité et les réseaux d'assainissement sont inadaptés.

70. Généralement, les migrants ont un accès plus limité que les autochtones aux services de santé, notamment de santé reproductive, du fait de la barrière de la langue, d'un manque d'information, de ressources financières limitées, de l'absence de moyens de transport, de l'insécurité ou des attitudes discriminatoires du personnel de santé. Les jeunes migrants internationaux vivant à Tunis ont décrit des cas de discrimination s'étant produits dans des établissements de santé publics et expliqué que les établissements de santé privés, plus accueillants, pratiquaient des tarifs prohibitifs.

71. Pourtant, l'expérience montre qu'investir dans la santé des migrants présente de nombreux avantages. Si les migrants en situation irrégulière ont un meilleur accès aux soins de santé, et pas seulement aux services d'urgence, c'est le système de santé en général qui réalise des économies. Par exemple, en permettant aux migrantes en situation irrégulière enceintes de bénéficier de soins prénataux, l'Allemagne et la Grèce ont réalisé des économies dans ce secteur de l'ordre de 48 %, et la Suède de 69 % sur une période de deux ans⁴⁴.

72. Plusieurs programmes visant à améliorer l'accès des services de santé aux migrants en Europe et leur fonctionnement ont été testés, et on a constaté que ceux qui portaient sur la communication et garantissaient l'accès aux soins donnaient de bons résultats. Parmi les initiatives réussies axées sur la communication, on citera l'appui à la formation linguistique des travailleurs sanitaires, le recours à des interprètes, la fourniture d'informations dans la langue maternelle des migrants, des formations sur la diversité et des campagnes de sensibilisation à l'intention du personnel sanitaire. La ville de Bilbao, par exemple, mène des initiatives pour informer les migrantes sur les questions de santé sexuelle et procréative, notamment le rôle dévolu par la communauté locale aux hommes et aux femmes, en leur

⁴² Laura Jaitman et José Brakarz « Evaluation of slum upgrading programs: literature review and methodological approaches », Inter-American Development Bank, note technique n° 604 (2013).

⁴³ Voir www.habitat.org.

⁴⁴ Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne, *Cost of Exclusion from Health Care: The Case of Migrants in an Irregular Situation* (Luxembourg, Office des publications de l'Union Européenne, 2015).

fournissant des services directs et des documents sous format papier ou en ligne dans leurs langues⁴⁵.

73. Il est tout aussi important d'offrir un meilleur accès en amenant les services avec des cliniques urbaines mobiles là où se trouvent les migrants et les jeunes citadins, que ce soit sur leur lieu de travail, ou le long des routes de transit⁴⁶. Les programmes de santé mobile restent d'une grande utilité, notamment ceux qui sont menés dans la zone industrielle de Long Bien à Hanoï. Les migrantes internes qui travaillent dans les usines implantées dans cette zone reçoivent des informations sur la santé sexuelle et procréative et bénéficient de services connexes par SMS. Cette initiative a grandement amélioré les connaissances des migrantes dans ce domaine⁴⁷, et d'autres initiatives de ce type prennent de l'ampleur dans le monde entier.

74. Dans le cadre d'un engagement majeur pris en faveur de la couverture sanitaire universelle, le Gouvernement thaïlandais a mis en place des régimes d'assurance pour les migrants en situation régulière ou irrégulière, et proposé des services de santé qui leur sont réservés⁴⁸. Ce régime d'assurance a grandement facilité l'accès des migrants à des services de santé de qualité. Il a non seulement permis au Gouvernement de réaliser des économies en ce qui concerne la gestion des frais médicaux des travailleurs migrants atteints de maladies chroniques, mais également pour ce qui est de promouvoir les droits de l'homme sur lesquels repose la stratégie nationale en faveur de la couverture sanitaire universelle.

Améliorer les perspectives d'emploi

75. Il est essentiel d'améliorer les perspectives d'emploi des migrants internationaux et des réfugiés, mais cela entraîne plusieurs difficultés d'ordre politique, comme l'illustre la situation en Jordanie. Dans le contexte de la crise syrienne qui perdure, il est de plus en plus urgent de mettre en œuvre une stratégie sur le long terme pour subvenir aux besoins des réfugiés en Jordanie. Néanmoins, ce pays ne parvient pas à offrir des possibilités d'emploi à ses jeunes qui cherchent à entrer sur le marché du travail, comme c'est le cas dans beaucoup d'États de la région. Dans une étude qu'elle a menée récemment, l'Organisation internationale du Travail (OIT) a souligné qu'il importait d'élaborer des stratégies alliant droits et protections des travailleurs avec les politiques nationales relatives aux réfugiés⁴⁹.

76. Le projet Jordan Compact a abouti à l'adoption de plusieurs réformes de l'économie et du marché du travail, y compris des réformes portant sur la délivrance des permis de travail et la création des entreprises, favorisant la création d'activités économiques dans les camps de réfugiés, permettant les investissements dans des zones économiques spéciales et des projets d'infrastructure, offrant ainsi des perspectives aux réfugiés et aux nationaux et stimulant la croissance économique. Une évaluation plus rigoureuse de ces activités devra être réalisée pour déterminer

⁴⁵ Cities of Migration, « Putting women's health in women's hands », 28 juin 2012.

⁴⁶ Judit Simon *et al.*, « Public health aspects of migrant health: a review of the evidence on health status for migrants in the European region », Health Evidence Network Synthesis Report 43 (Copenhague, Health Evidence Network et Organisation mondiale de la Santé, 2015).

⁴⁷ Lan Thi Hoang Vu *et al.*, « mHealth information for migrants: an e-health intervention for internal migrants in Viet Nam », *Reproductive Health*, vol. 13, n° 55 (2016).

⁴⁸ Viroj Tangcharoensathien, Aye Thwin et Walaiporn Patcharanarumol, « Implementing health insurance for migrants, Thailand », *Bulletin of the World Health Organization*, vol. 95, n° 2 (février 2017).

⁴⁹ Organisation internationale du Travail, *Access to Work for Syrian Refugees in Jordan: A Discussion Paper on Labour and Refugee Laws and Policies* (Beyrouth, 2015).

leur incidence sur la création d'emplois, tant pour les réfugiés que pour les nationaux jordaniens⁵⁰.

77. Le programme Generation Project, axé sur les jeunes migrants urbains, a été mis en place dans la municipalité de Casal da Boba (Portugal), où plus de la moitié de la population a moins de 24 ans et compte de nombreux migrants en situation irrégulière, et où l'emploi est rare, l'éducation de piètre qualité, le taux de criminalité élevé et la structure familiale instable. Ce programme, qui visait à proposer des formations et à offrir des débouchés professionnels à ses bénéficiaires dans le cadre d'un partenariat public-privé solide conclu entre la ville d'Amadora et d'autres villes, a donné de bons résultats⁵¹.

78. En favorisant l'emploi à la fois pour les nationaux et les réfugiés, il est possible de tirer profit de l'ensemble des compétences que présentent les différentes populations et de promouvoir le développement durable en faveur des migrants et des populations locales défavorisées. L'OIT a préconisé une coordination des politiques régionales afin d'établir des partenariats novateurs, de promouvoir le droit de travailler et de définir les rôles et conformément au droit régional et international.

D. Améliorer la qualité des données sur les populations mobiles

79. La collecte de données démographiques sur les populations de migrants n'est pas systématique. Dans pratiquement toutes les consultations régionales et thématiques relatives à l'établissement d'un pacte mondial sur les migrations, les parties prenantes ont souligné qu'il était urgent d'améliorer la qualité des données sur les migrations et la recherche dans ce domaine. Sans données exactes et actualisées sur les migrations, il sera impossible de répondre aux besoins urgents des migrants et de lutter contre les stéréotypes.

80. Les données sur les migrations, les migrants et les réfugiés proviennent notamment de recensements de la population, d'enquêtes, de dossiers administratifs et de systèmes de surveillance démographique. Toutefois, nombre de ces sources sont obsolètes et ne présentent que peu d'intérêt dans un contexte où les populations se déplacent rapidement. Les estimations rapides sur le terrain, comme les systèmes d'enregistrement, les enquêtes courtes ou les services de données, fournissent des informations plus immédiates destinées à l'organisation des services. La télédétection par satellite et les enregistrements des données de communication, qui permettent de localiser les personnes en transit et d'évaluer leurs besoins, offrent de nouvelles possibilités en matière de suivi des flux migratoires.

81. Les Gouvernements jordanien et zambien ont été les premiers à intégrer des modules sur le parcours migratoire et le profilage des migrants dans leur système de recensement. Le formulaire utilisé pour le recensement de la population zambienne de 2000 comprenait des questions détaillées sur le parcours migratoire des foyers et des individus, leur statut juridique (migrant ou réfugié) et leurs moyens de subsistance. Les réponses obtenues ont ensuite été utilisées pour élaborer des programmes de protection. Le formulaire utilisé pour le recensement de la population jordanienne de 2015 comprenait des questions sur le statut des réfugiés, leur parcours migratoire et leurs conditions de logement dans l'objectif de comprendre les différences constatées entre les réfugiés, les migrants et les autochtones en matière

⁵⁰ International Rescue Committee, « Evidence-based policy review: the Jordan Compact », 2017.

⁵¹ Cities of Migration, « The Generation Project: community partnerships for youth », 16 novembre 2008.

de santé et de contexte social. Ce type de données contribue à l'élaboration de politiques et de programmes intégrés.

81. Il importe également d'améliorer la qualité des données disponibles sur les conditions de vie et le bien-être des personnes résidant dans des taudis, pour qu'elles ne soient pas laissées pour compte lors du suivi des progrès réalisés en matière de développement. Si ces personnes craignent les autorités, elles pourraient préférer être sous-représentées dans les recensements et les enquêtes. C'est d'ailleurs peut-être le cas des populations très mobiles, en raison du caractère provisoire de leurs habitations et implantations, qui ne figurent pas sur les cartes. La communauté internationale doit s'efforcer d'uniformiser les définitions des concepts d'implantations sauvages et de taudis afin de faciliter la comparaison des données entre les pays et, avec le temps, de permettre aux gouvernements d'assurer un suivi homogène et de mesurer le succès des programmes menés dans ces endroits.

82. Dans le Programme 2030, les États se sont engagés à perfectionner leur système de statistique et à renforcer leurs capacités dans ce domaine d'ici à 2020. Ils doivent accélérer leurs efforts afin d'assurer le suivi des populations mobiles et de celles qui vivent dans des implantations sauvages urbaines et des taudis, de contribuer à l'effort collectif visant à ne laisser personne pour compte et de protéger la dignité et les droits de l'homme de tous.

III. Recommandations

84. **Les États doivent reconnaître la contribution politique, économique, sociale et culturelle de la migration et de la mobilité aux pays d'origine, aux pays de destination et au reste du monde.**

85. **Les États doivent soutenir le droit des personnes de se déplacer à l'intérieur d'un pays comme un moyen d'améliorer leurs conditions de vie et promouvoir, protéger et garantir l'égalité des chances et l'accès à la protection sociale pour tous les migrants internes.**

86. **Les États doivent tirer parti des possibilités qu'offre l'urbanisation en matière de développement durable et procéder à une planification participative afin de tirer parti des avantages qu'offrent des zones urbaines à forte densité de population, en prenant en compte l'incidence considérable des flux migratoires internes sur le potentiel de développement et l'innovation dans ces zones.**

87. **Les États doivent élaborer des plans de développement urbain et rural, notamment en appuyant l'implantation de pôles d'innovation, de zones industrielles et de zones économiques spéciales, et examiner dans quelle mesure il est possible de faciliter la mobilité régionale aux fins de la formation et de l'emploi, de manière à assurer des débouchés et une croissance économique tant aux habitants des centres urbains qu'à ceux des petites villes et des villes moyennes et des zones rurales.**

88. **Les États doivent investir dans le capital humain et adopter des politiques permettant de tirer parti du potentiel que présentent les dividendes démographiques en se fondant sur les tendances relatives à la mobilité des jeunes, y compris la prédominance des exodes ruraux, la migration transfrontière et le regroupement des jeunes dans les zones urbaines. Les programmes et les opportunités doivent viser des endroits stratégiques présentant de fortes concentrations de jeunes.**

89. Les États et les municipalités doivent promouvoir l'accès universel aux soins de santé sexuelle et procréative et faire en sorte que chacun puisse exercer ses droits en matière de procréation, notamment les populations migrantes et mobiles, ainsi que les réfugiés et les populations touchées par des crises. Ces soins englobent la prise en charge, la planification familiale, l'information et l'éducation, la prévention et le traitement du VIH et les mesures d'aide aux victimes de traumatismes et de violences, et doivent s'inscrire dans le cadre de la couverture universelle des services de santé préventifs et curatifs.

90. Les États et les municipalités doivent promouvoir les initiatives visant à améliorer en même temps l'accès des nationaux défavorisés, des migrants et des réfugiés à l'éducation, à la formation, au logement et à des emplois décents.

91. Les États doivent rendre les transports en commun plus sûrs pour tous de manière à ce que la mobilité ne soit pas une source d'insécurité pour les femmes et les filles, ou pour les migrants qui craignent d'être victimes de discrimination et de violence. Ils doivent également créer des espaces sûrs dans les zones urbaines, en facilitant les procédures de signalement des cas de violence et de harcèlement et en prêtant assistance aux victimes.

92. Les États doivent tenir compte du fait que les femmes et les filles migrantes et réfugiées sont particulièrement vulnérables, et mettre en place des mesures et des programmes visant à réduire considérablement la violence sexiste, la traite et l'exploitation durant le transit et à destination.

93. Les États sont encouragés à élaborer des politiques et des programmes à l'échelon national afin de lutter contre la xénophobie, le racisme et la discrimination contre les réfugiés et les migrants, de favoriser leur intégration dans les communautés d'accueil et de promouvoir un projet de villes sûres, diversifiées et accueillantes qui s'adaptent à l'afflux et au transit des populations mobiles et où les droits de chacun sont protégés.

94. Les États doivent adopter des mesures pour venir en aide aux personnes sans domicile fixe, comme les déplacés du fait de conflits ou de catastrophes naturelles, les réfugiés, les personnes vivant dans des zones de conflit, les personnes hébergées dans des logements précaires ou provisoires et les sans-abri, afin d'améliorer la qualité de tous les établissements humains et de garantir un accès universel aux services de base, comme l'eau, l'assainissement et les moyens de transport, en mettant l'accent sur la sécurité et la sûreté, et à des logements sûrs.

95. Conformément aux engagements pris dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030, il faut consacrer sans attendre tant l'aide publique au développement venant de l'étranger que les ressources nationales au perfectionnement des systèmes nationaux de collecte de données démographiques afin de procéder au recensement et à l'enregistrement de toutes les personnes, indépendamment de leur statut migratoire et sans crainte de représailles, et de renforcer les capacités d'utiliser ces données efficacement afin d'améliorer le fonctionnement des services publics et de protéger la dignité et les droits de l'homme de tous.

96. Dans le cadre des recensements de la population de 2020, tous les pays sont fortement encouragés à intégrer dans leur questionnaire les questions essentielles recommandées concernant la migration, notamment celles relatives au pays de naissance, à la citoyenneté et à l'année ou à la période d'arrivée sur le territoire, afin de permettre l'analyse et la diffusion des résultats en temps voulu.